



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt quatre

Présents : 28

Le 10 octobre

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 3

Convocation du Conseil
Municipal en date du
04.10.2024

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Claude ABIVEN qui a donné pouvoir à Samuel PHELIPPOT, Nadia DUTERDE qui a donné pouvoir à Philippe RIVIERE (arrivée à 18h40), Gilbert MEUDEC (arrivé à 18h30) qui a donné pouvoir à Gaëlle MARTINEAU.

Secrétaire de séance : Karine BLEAS.

N° D_2024-10-10-06

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2313-1 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois en vigueur ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 10 septembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission en date du 27 septembre 2024 ;

Il est rappelé que le Conseil municipal crée les emplois de la Collectivité nécessaires au fonctionnement des services et que l'Autorité Territoriale pourvoit à la nomination de ces emplois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification du tableau des emplois permanents afin d'intégrer les modifications d'emploi exposées ci-dessous :

- Parce que l'activité du service le nécessite, création d'un emploi directeur adjoint délégué à l'espace public à temps complet, calibré sur l'ensemble du cadre d'emploi des techniciens jusqu'au grade d'ingénieur ;

- Suppression du poste de chargé de suivi technique polyvalent à temps complet calibré sur l'ensemble du cadre d'emploi des techniciens ;
- Création d'un emploi d'agent polyvalent régie bâtiment – plombier électricien à temps complet, calibré sur l'ensemble du cadre d'emplois des adjoints techniques jusqu'au grade d'agent de maîtrise ;
- La Direction Population Enfance Jeunesse renouvelle chaque année quelques agents sur des missions qui s'avèrent permanentes. Il est proposé de pérenniser les postes. Cela concerne l'ensemble des postes ci-dessous :
 - 4 emplois d'animateur enfance jeunesse à temps non complet (30 h hebdomadaires) calibré sur l'ensemble du cadre d'emploi des adjoints d'animation

Pour extrait conforme,

Landivisiau, 10 octobre 2024

Le Maire,

Laurence CLASSE

